

6.—Recettes provinciales totales provenant de la régie des boissons alcooliques, années financières des provinces, 1943-1952

NOTA.—Les années financières se sont terminées aux dates suivantes: Terre-Neuve et Île-du-Prince-Édouard, 31 mars; Nouvelle-Écosse, 30 novembre 1943-1950 et 31 mars 1951-1952; Nouveau-Brunswick, 31 octobre 1943-1950 et 31 mars 1951-1952; Québec et Ontario, 31 mars; Manitoba, 30 avril 1943-1946 et 31 mars 1947-1952; Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, 31 mars.

Année	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec
	\$	\$	\$	\$	\$
1943.....	5,740,000	3,055,000	13,357,000
1944.....	...	274,000 ¹	6,869,000	3,497,000	15,095,000
1945.....	...	240,000	7,569,000	4,247,000	18,334,000
1946.....	...	456,000	9,175,000	6,930,000	24,373,000
1947.....	...	750,000	8,415,000	6,903,000	31,334,000
1948.....	...	707,000	8,334,000	6,625,000	29,578,000
1949.....	...	741,000	8,341,000	6,508,000	28,574,000
1950 ²	1,769,000	887,000	7,727,000	5,500,000	29,135,000
1951 ³	2,188,000	971,000	2,662,000 ²	2,488,000 ³	32,835,000
1952 ⁴	2,475,000	789,000	8,549,000	5,441,000	31,306,000

	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
	\$	\$	\$	\$	\$
1943.....	18,530,000	3,743,000	3,031,000	5,050,000	8,171,000
1944.....	20,990,000	3,845,000	3,660,000	5,356,000	6,971,000
1945.....	19,020,000	4,382,000	4,162,000	6,026,000	7,906,000
1946.....	31,053,000	5,914,000	6,605,000	8,223,000	11,219,000
1947.....	35,908,000	6,527,000 ⁴	8,104,000	9,684,000	14,800,000
1948.....	36,808,000	7,030,000	7,984,000	9,966,000	16,710,000
1949.....	39,524,000	7,333,000	8,598,900	11,316,000	18,161,000
1950 ⁵	41,391,000	7,714,000	8,946,900	12,133,000	18,148,000
1951 ⁵	41,395,000	8,057,000	8,765,000	12,195,000	18,994,000
1952 ⁵	44,156,000	8,108,000	9,599,000	13,086,000	20,135,000

¹ Quinze mois terminés le 31 mars. ² Quatre mois terminés le 31 mars. ³ Cinq mois terminés le 31 mars.
⁴ Onze mois terminés le 31 mars. ⁵ Les chiffres de 1950, 1951 et 1952 ne sont pas tout à fait comparables à ceux des années antérieures à cause d'un changement apporté à la base de calcul. Les années antérieures, les droits de licence et de permis ainsi que certaines taxes provinciales qui pouvaient être perçues par la régie des boissons alcooliques étaient inclus dans les bénéfices nets, étant donné que ces montants étaient inscrits dans les rapports des commissions. Ces sommes, toutefois, dans les provinces où elles étaient perçues par la trésorerie provinciale, ne figuraient pas dans les bénéfices nets, bien qu'elles fussent comprises dans les recettes totales. Aussi, les recettes totales de 1950-1952 comprennent les amendes et les peines infligées pour les infractions relatives à la régie des boissons alcooliques.

Consommation apparente de boissons alcooliques.—Il est impossible de déterminer la consommation exacte que les Canadiens font de boissons alcooliques, car il n'est pas tenu d'état séparé des ventes à la population flottante. L'apport temporaire du tourisme à la population est extrêmement élevé à certaines saisons. En 1952, par exemple, environ 26 millions de visiteurs ont traversé la frontière canadienne. Les ventes de boissons alcooliques à certains de ces visiteurs sont sans doute considérables.

Les tableaux 7, 8 et 9 tentent d'indiquer la consommation apparente au Canada de spiritueux, de bière et de vin, d'après la quantité produite, importée, exportée, etc. A remarquer, cependant, que ces chiffres ne tiennent pas compte de l'augmentation ou de la diminution des stocks gardés par les commissions des liqueurs ou les détenteurs de licence. Ainsi, les commissions peuvent, certaines années, acheter beaucoup afin de refaire leurs stocks ou se créer des réserves, achats qui augmenteraient démesurément le chiffre de la consommation ces années-là.